

## ALAIN PAPAUX

*Juriste, philosophe du droit et du droit de l'environnement, Professeur à l'Université de Lausanne*

# Esquisse de la complexité à partir de la pratique juridique : Aristote plutôt que Descartes ?



Nous sommes un corps, nous n'avons pas un corps. La *pratique* juridique peut apporter quelque lumière au délicat problème de l'unité âme/corps en tant que modèle heuristique du passage entre un Type *général et abstrait*, la « loi », et « ses » occurrences *singulières et concrètes*, les « cas », passage faussement qualifié de *déduction*. La déduction ne reflète en effet aucunement la logique *indiciaire* au cœur de la recherche scientifique et de l'enquête judiciaire. L'*indice* est un signe qui opère par inférence « si p alors q... » (si fumée alors feu) et non par équivalence «  $p \equiv q$  » (si fumée nécessairement feu). L'*interprétation* ou formulation de conjecture s'éprouve *intrinsèque* à toutes les activités humaines, contribuant à leur complexité, rendant le contexte *constitutif* de tout sens : science *embeded* ou exercée et non appliquée.

Pareille complexité en droit transforme le critère du *juste* en “*beyond reasonable doubt*”, matière de conviction et non certitude. Une science (le vrai) procédant par modèles et scénarii ne se contente-t-elle pas, à son tour, d'un « au-de là de tout doute raisonnable », d'une *pertinence* ?

Mardi 14 juin 2016 de 17h30 à 19h30

UFR Droit Montpellier, Amphithéâtre 201 *Pedro de Luna*

14 rue du Cardinal de Cabrières – bâtiment 2, 2<sup>e</sup> étage

[www.epistemologie.univ-montp2.fr](http://www.epistemologie.univ-montp2.fr) – menu “HiPhiS”

